

Couverture vol gratuite

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: Guardian Group Nederland N.V.

Produit: Couverture vol gratuite

Ce document d'information ne fournit qu'un résumé de l'assurance. Les [conditions générales](#) précisent en détail ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance vous est offerte gratuitement lorsque vous souscrivez une assurance automobile RC par le biais de Comparateur.be pour un véhicule dont la valeur actuelle est inférieure ou égale à 7 500 € et couvre le vol du véhicule dans son intégralité.



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Vous êtes assuré(e) contre le vol du véhicule dans son intégralité.

Informations supplémentaires

Le vol de pièces détachées de la voiture ou les dommages en général ne sont donc pas assurés.

Montant assuré

- ✓ L'indemnisation correspond à la valeur actuelle du véhicule. La valeur actuelle est calculée à l'aide de la formule suivante :
Valeur actuelle = valeur catalogue x 0,99 nombre de mois (valeur catalogue multipliée par 0,99 à la puissance « nombre de mois »).

Remboursement des frais supplémentaires

- ✓ Durant la période de privation du véhicule en raison du vol, vous percevrez une indemnisation partielle des frais supplémentaires que vous devez engager. Cette indemnisation est de 12,50 € par jour (maximum 375 € par événement).



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Nous ne versons aucune indemnité en cas de molest, d'intention délibérée ou de fraude.

Informations supplémentaires

- ✗ Vérifiez les conditions générales pour connaître toutes les exclusions et limitations.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Le montant maximal assuré est de 7 500 €.

Franchise

- ! Aucune restriction, car ce produit n'est soumis à aucune franchise.



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ La couverture s'applique uniquement aux événements survenant dans les pays où la carte verte (certificat international d'assurance automobile) est valable.



Quelles sont mes obligations?

- Vous êtes tenu de nous fournir toutes les informations importantes pour la conclusion de l'assurance. Nous entendons par là tout ce que vous savez, mais aussi tout ce que vous devriez savoir. Il s'agit également d'informations susceptibles d'influencer notre décision de vous assurer ou non.



Quand et comment effectuer les paiements?

- Cette assurance est gratuite pour vous, car la prime est entièrement prise en charge par Independer.be.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- L'assurance prend effet dès l'acceptation de l'assurance RC par l'assureur et le paiement du premier terme. L'assurance prend fin lorsque l'assurance RC automobile souscrite pour ce véhicule par le biais de Comparateur.be prend fin.
- **Informations supplémentaires**
L'assurance est valable à partir de la date d'entrée en vigueur mentionnée sur la police d'assurance. Elle ne prend jamais effet avant l'assurance RC que vous avez souscrite par le biais de Comparateur.be. L'assurance n'est également pas valable si l'assurance RC est (temporairement) suspendue et/ou n'offre aucune couverture.



Comment puis-je résilier le contrat?

- Cette assurance n'est pas résiliable. L'assurance prend fin lorsque l'assurance RC automobile souscrite pour ce véhicule par le biais de Comparateur.be prend fin.